

Elu
**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE
Société anonyme au capital de 28 764 000 Euros
Siège social : 43, rue du Colonel Pierre Avia
75015 PARIS
379 455 231 RCS PARIS

96B2340

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 8 MARS 2002
État de Commerce de PARIS
N° dépôt

28 AOUT 2002

59-96

L'an deux mille deux, le huit mars à dix heures,

les actionnaires de la société HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE, Société anonyme au capital de 28 764 000 Euros, dont le siège social est au 43 rue du Colonel Pierre Avia à PARIS (75015), immatriculée sous le numéro 379 455 231 RCS PARIS, se sont réunis au 65 rue de Bercy à Paris (75012) en Assemblée Générale, à la suite de la convocation qui leur en a été faite par lettre en date du 19 février 2002 envoyée par le Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'Assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jacques Roux préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Robert ZOLADE représentant la société Eliance S.A.S. et Monsieur Jean-François CAMARTY représentant la société POMME DE PAIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Françoise IKEN et Monsieur Christian MEULEMANS, représentants du Comité d'Entreprise régulièrement convoqués, sont absents.

Madame Elisabeth GRANGEAS est désignée secrétaire de la séance.

Les sociétés BEFEC PRICE WATERHOUSE et JANNY MARQUE ET ASSOCIES, commissaires aux comptes régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires
- la copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes avec l'avis de réception ;
- les statuts de la société ;

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001 ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- les rapports des commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Ratification de la cooptation de deux Administrateurs ;
 - Proposition de nomination de deux Administrateurs supplémentaires ;
 - Proposition de nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire ;
 - Pouvoirs en vue des formalités,
 - Questions diverses
-

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau qui constate que les Actionnaires présents ou représentés représentent plus du quart des actions ayant droit de vote. En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de sa compétence.

Le Président donne lecture du rapport du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, ratifie les nominations de Monsieur Jacques ROUX et la société POMME DE PAIN représentée par Monsieur Jean-François CAMARTY en qualité d'Administrateurs, en remplacement respectivement de Monsieur Robert ZOLADE et Monsieur Gilles COJAN, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs, nominations à titre provisoire qui avaient été faites lors du Conseil d'Administration du 18 janvier 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer :

- BERCY SERVICES VI - "BS VI", SARL au capital de 202 500 euros dont le siège social est au 61-69 rue de Bercy à PARIS (75012) immatriculée sous le numéro 302 178 629 RCS PARIS, représentée par Bertrand LOZE
- Elio Gestion, SNC au capital de 5 600 euros dont le siège social est au 61-69 rue de Bercy à PARIS (75012) immatriculée sous le numéro 384 548 525 RCS PARIS représentée par Loïc ROBERT

en qualité d'Administrateurs pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007, à tenir en 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

SIXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer un nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Francis MARKUS, démissionnaire :

- la SOCIETE DE RESTAURATION D'AEROPORT, CONGRES TOURISME ET AFFAIRES - "ACTAIR", SA au capital de 80 000 euros dont le siège social est situé sur l'Aéroport International de Nice Côte d'Azur, 1 digue des Français à NICE (06000) immatriculée sous le numéro 958 804 494 RCS NICE, représentée par Monsieur Pierre BRUGERE

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2003, à tenir en 2004.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à l'OPEC, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du changement de la dénomination sociale du Cabinet JANNY MARQUE ET ASSOCIES, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire de notre société, et de la poursuite du mandat sous la raison sociale JANNY MARQUE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président
Jacques Roux

La secrétaire
Elisabeth GRANGEAS

Les scrutateurs

Robert ZOLADE
ELIANCE

Gérard MARTINOT
ELIANCE GESTION